Philosophie du droit

Titulaire
Julie ALLARD

Mnémonique du cours
DROI-C5103

Crédits ECTS
5 crédits

Langue(s) d'enseignement
Français

Période du cours
Deuxième quadrimestre

Campus
Solbosch

Contenu du cours

Au-delà du droit en vigueur ou du droit dans les textes, la philosophie du droit interroge les fondements, le sens et la fonction du droit. L'objectif est de favoriser une approche réflexive du droit, qui privilégie le questionnement sur la description et la critique sur la justification. A cette fin, le cours tente de formuler des problématiques à partir de notions et de concepts issus de la philosophie.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

En 2025-2026, le cours de philosophie abordera quelques grandes thématiques à partir des représentations du droit et de la justice dans les images audiovisuelles. Outre le cinéma de fiction, cette ouverture aux images s'opère dans différentes directions : documentaires, séries télévisées, programmes de téléréalité judiciaire, images d'archives, iconographie, etc.

Aborder le droit non à partir des systèmes normatifs en vigueur et de la jurisprudence corrélative, mais à partir de ses représentations populaires permet, d'une part, d'approcher le droit comme un objet vivant, produit d'une société et d'une culture et, d'autre part, de rendre sensibles les notions, les mécanismes et les interactions juridiques, c'est-à-dire de les faire apparaître en vue de pouvoir les penser. Il permet ainsi aux étudiant.e.s qui ont peu de formation philosophique de mener une réflexion au-delà de l'analyse des textes et de la jurisprudence et aux étudiant.e.s qui n'ont pas de formation juridique de saisir le droit comme objet possible de la philosophie.

Pré-requis et co-requis

Connaissances et compétences pré-requises

La participation au séminaire requiert :

- une familiarité avec la pensée abstraite et conceptuelle telle qu'elle est mobilisée par exemple dans la philosophie ;
- une sensibilité aux images (au moins le cinéma et les séries) et plus largement à l'esthétique ;
- une ouverture aux approches interdisciplinaires.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours est organisé sous la forme d'un séminaire où la présence est obligatoire et la participation active attendue de tous les étudiants.

Il est organisé en deux phases.

Durant une première phase, des problèmes contemporains ou plus classiques en philosophie du droit sont présentés et analysés à partir de textes, d'images et d'extraits audiovisuels.

Au cours d'une deuxième phase, les étudiant·e·s préparent un travail en groupe. Ces travaux sont présentés, en premier lieu, sous la forme d'une communication orale dans le cadre du cours et, en second lieu, font l'objet d'une version écrite remise à l'enseignante à la fin du cours.

Les étudiants qui ne peuvent participer à tous les cours seront interrogés individuellement à l'oral pendant la session.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Les ressources mobilisées durant le cours ainsi qu'une bibliographie et filmographie générales sont disponibles sur l'UV.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Secrétariat facultaire : 02.650.39.36, 39.37, 39.40, 39.41

Méthode(s) d'évaluation

Travail de groupe et Examen oral

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Les étudiant.e.s sont invité.e.s à choisir leur mode d'évaluation au début du cours :

1° Soit les étudiant·e·s assistent à toutes les séances (prise des présences), et dans ce cas présentent oralement au cours un travail en groupe, dont ils doivent remettre une version écrite à la fin du cours. Les étudiant.es peuvent être invités à un entretien oral complémentaire afin de vérifier la maîtrise personnelle du contenu du travail remis, en particulier lorsque des incohérences constatées dans ce travail ne permettent pas à l'enseignante d'évaluer correctement le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences visées par l'enseignement.

2° Soit les étudiants ne peuvent participer à tous les cours et seront alors interrogés individuellement à l'oral pendant la session.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

1° Pour les étudiants qui ont choisi le travail de groupe : l'évaluation porte sur la participation au séminaire (10%), sur la qualité de la présentation orale (40%) et sur le travail écrit (50%). En cas de notre inférieure à 10/20 en première session, seul un travail écrit sera évalué en seconde session.

2° Les étudiants qui ont choisi de passer un examen oral pendant la session seront interrogés sur le cours, en ce compris les textes et supports audio-visuels analysés.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | Master en droit | finalité Droit public et international/bloc 1, finalité Droit économique et social/bloc 1 et finalité Droit civil et pénal/bloc 1

Programmes proposant ce cours à la faculté de Philosophie et Sciences sociales

MA-ES4CI | Master en enseignement section 4 : Philosophie et citoyenneté | bloc 1, MA-PETHI | Master en éthique | finalité Master en éthique, finalité Bioéthique/bloc 1 et finalité Environnement et société/bloc 1 et MA-PPHIL | Master en philosophie | finalité Ethique/bloc 1 et finalité Ethique/bloc 2